REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

ARRETE DU PRESIDENT

N°26-AP040

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.5. Délégation de signature*

Objet : Délégation de signature accordée par le Président à monsieur Florent PICHON, Directeur des Régies des eaux et de l'assainissement

Le Président de la Communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

VU la délibération n°26-DC128, en date du 28 septembre 2026, portant procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 septembre 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des neuf Vice-Présidents et des huit autres membres du Bureau,

VU la délibération n°24-DC051 du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 portant nomination de Florent PICHON au poste de Directeur des Régies des Eaux et de l'assainissement,

CONSIDERANT que le Président d'une communauté de communes peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

CONSIDERANT les fonctions de Directeur des Régies des Eaux et de l'assainissement exercées par monsieur Florent PICHON,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation émis le 06 octobre 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Florent PICHON, Directeur des Régies des Eaux et de l'assainissement à l'effet de signer, au nom de Monsieur le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour les domaines de l'assainissement collectif, non collectif, l'eau potable et les eaux pluviales gérés par la Communauté de communes Terre Valserhône :

1. En matière administrative :

- Courriers aux abonnés : forte consommation, réponse aux réclamations, accès aux compteurs, informations sur facturation, courriers divers : compteurs hors service, demande de renseignements
- Avis préalables de visites sur domaine privé

2. En matière technique :

- Avis de la Régie des eaux sur les demandes d'urbanisme
- Attestation sur la conformité des installations d'assainissement non collectif
- Attestation sur la conformité des raccordements (partie privée)
- Attestation sur la conformité des travaux de raccordement (parte publique)

3. En matière financière :

- Etats des rôles de réduction, états de compléments de factures (additifs)
- Certificats administratifs/factures et régie d'avances et de recettes
- Titres de recettes en fonctionnement et investissement (sans limite de montant)
- Devis à l'abonné et bons de commande à l'entreprise des travaux de branchement (sans limite de montant) (remboursés par l'abonné)
- Devis et bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera télétransmis en préfecture, publié électroniquement et notifié à l'intéressé, ainsi qu'inscrit au registre des arrêtés de la Communauté de communes Terre Valserhône.

Fait à Valserhône, le 20 octobre 2026

Le Président,

Florian MOINE



L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, lequel peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Télétransmis le : 20 OCT. 2026

Publié le : 20 OCT. 2026

Notifié le

Signature :